

**Bureau du 29 septembre 2003**

**Décision n° B-2003-1707**

commune (s) : Vaulx en Velin

objet : **Quartier des Noirettes - Réalisation de petits travaux - Individualisation d'autorisation de programme**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 16 septembre 2003, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Dans le cadre de la politique de la ville, la Communauté urbaine après concertation avec la commune de Vaulx en Velin et les organismes d'HLM concernés, prévoit de réaliser des travaux d'amélioration de la sécurité des piétons sur le chemin de la Ferme dans le quartier des Noirettes.

Il s'agit de créer un trottoir le long d'un immeuble d'habitation, sur une section de voirie communautaire qui en est dépourvue, ainsi que des plantations le long de la façade et quelques places de stationnement supplémentaires.

Le montant des travaux, qui seraient réalisés par la direction de la voirie, est estimé à 90 520 € TTC en dépenses sur l'exercice 2003. Les dépenses se répartissent en 60 000 € TTC de travaux de voirie et 30 520 € TTC d'espaces verts.

Cette opération est inscrite à la programmation pluriannuelle d'investissements 2002-2007 votée le 21 décembre 2001.

*Circuit décisionnel* : ce projet a fait l'objet d'un avis favorable du pôle urbanisme lors de sa réunion du 1er septembre 2003 ;

Vu ledit dossier ;

Vu la délibération du Conseil n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003 ;

**DECIDE**

**1° - Approuve** la réalisation des travaux d'amélioration de la sécurité sur le chemin de la Ferme dans le quartier des Noirettes à Vaulx en Velin, pour un coût total de 90 520 € TTC.

**2° - Cette opération**, inscrite à la programmation pluriannuelle d'investissements 2002-2007, fera l'objet d'une individualisation de l'autorisation de programme globale politique de la ville ouverte au budget principal, pour un montant total de 90 520 € TTC en dépenses à prévoir en crédits de paiement sur 2003.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,